



Interreg




MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fonds européen de développement régional



ALIEM

Action pour Limiter les risques
de diffusion des espèces Introduites
Envahissantes en Méditerranée

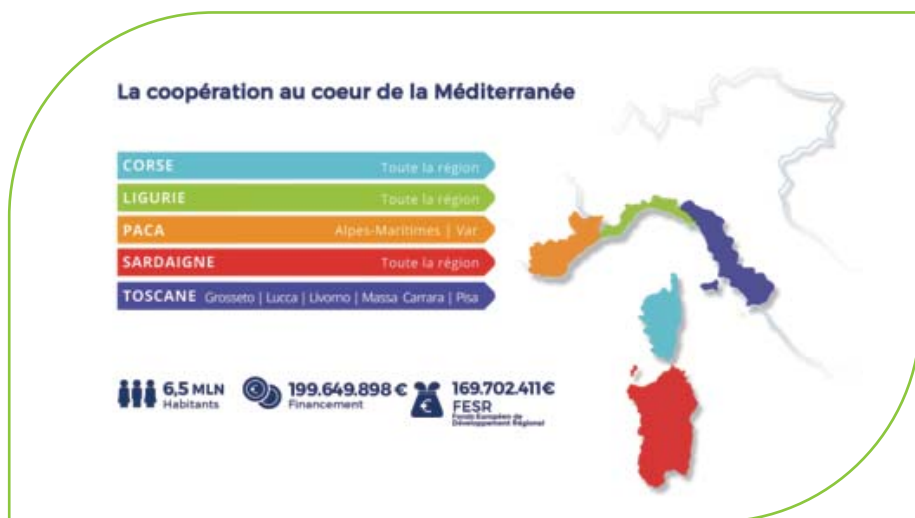


**Action pour
Limiter les risques
de diffusion
des espèces
Introduites
Envahissantes en
Méditerranée**

La Coopération au coeur de la Méditerranée

Le programme Interreg Italie-France Maritime ?

Il s'agit d'un programme transfrontalier cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) sous l'objectif Coopération Territoriale Européenne (CTE). Il vise à renforcer la coopération entre les régions au sein de l'espace maritime et côtier de l'arc nord tyrrhénien en impliquant cinq régions de deux États membres (France et Italie) : la Sardaigne, la Ligurie, les cinq provinces de la côte de la région Toscane, deux départements français de la région PACA (les Alpes-Maritimes et le Var), et la Corse.



Le programme prend en compte les problématiques des zones marines, côtières et insulaires, mais s'attache également à valoriser les zones internes et à répondre aux problématiques liées à leur isolement

<http://interreg-maritime.eu/fr/web/aliem>

Un des axes prioritaires est la durabilité et notamment la protection, la valorisation des ressources naturelles et culturelles ainsi que la gestion des risques dans lequel s'inscrit le projet ALIEM.

Le projet ALIEM

ALIEM « ACTION pour **LIMITER** les risques de diffusion des espèces **INTRODUITES ENVAHISSANTES** en **MÉDITERRANÉE** » est un projet financé par le programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 (voir ci-contre). Il a pour objectif principal de **créer un réseau interinstitutionnel et scientifique transfrontalier** pour la prévention, l'anticipation et la gestion intégrée des risques liés à la diffusion des espèces animales et végétales exotiques envahissantes menaçant la biodiversité en s'appuyant sur la gouvernance territoriale, la recherche et développement et la société civile.

L'ambition de ce projet de 36 mois est notamment de réaliser une plateforme transfrontalière de collecte, d'échange et d'analyse des données. Avec l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) comme chef de file, les neuf partenaires français et italiens, répartis sur les 5 territoires régionaux du programme entendent travailler de manière commune sur la connaissance, l'expérimentation et la gestion du phénomène.

Cette initiative favorisera l'identification de solutions communes à l'intérieur de l'espace de coopération et la mise en œuvre du Règlement UE n° 1143/2014 sur les espèces exotiques envahissantes.



© OEC - A. Delage - Senecio inaequidens Arro

Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante ?

Derrière leur aspect parfois inoffensif, leur pouvoir de séduction ou, quelque fois, leur discrétion, certaines espèces animales ou végétales se retrouvent hors de leur aire de répartition naturelle et révèlent une nature insoupçonnée : un caractère conquérant et de formidables capacités d'adaptation qui peuvent provoquer une fâcheuse propension à la prolifération en milieu naturel.

Ces espèces, introduite volontairement ou accidentellement par le biais des activités humaines, en dehors de leur aire de répartition d'origine, et dont la propagation menace les écosystèmes ou les espèces indigènes ont souvent des répercussions écologiques, économiques ou sanitaires négatives.

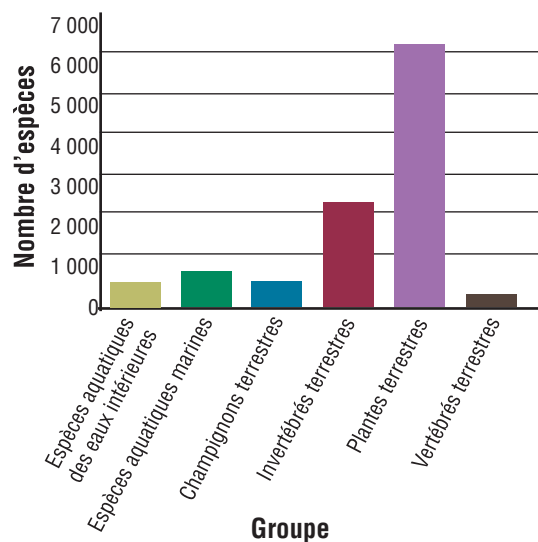
Ce sont les espèces exotiques envahissantes (EEE)



© ÉLÉONORE VANDEL - *Cydalima perspectalis*



© SÉBASTIEN HASBROUCK - *Paysandisia archon*



Nombre estimé d'espèces exotiques en Europe par groupe taxonomique (source : Daisie 2009)

Espèces ciblées par le projet

INSECTES :

Frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina nigrithorax* du Buysson, 1905) ; **Fourmi d'Argentine** (*Linepithema humile* (Mayr, 1868) ; **Charançon rouge du palmier** (*Rhynchophorus ferrugineus* (Olivier, 1791) ; **Papillon du palmier** (*Paysandisia archon* (Burmeister, 1880) ; **Pyrale du buis** (*Cydalima perspectalis* (Walker, 1859).



© QUENTIN ROME - *Vespa velutina*



© ÉLÉONORE VANDEL - Muséum Var - *Rhynchophorus ferrugineus*

PLANTES :

Jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes* (Mart.) Solms) ; **Séneçon en arbre** (*Baccharis halimifolia* L.) ; **Mimosa d'hiver, mimosa à feuilles de saule et autres mimosas exotiques** (*Acacia spp.*) ; **Séneçon du Cap, séneçon anguleux et autres séneçons exotiques** (*Senecio spp.*)



© YOHAN PETIT - *Acacia dealbata*



© *Eichhornia crassipes*

Les espèces ne connaissent pas de frontières !

Les moyens de communication moderne augmentent le risque d'introduction des espèces exotiques. La plupart des voies d'introduction sont liées aux activités humaines (agriculture, élevage, horticulture...). La plupart d'entre elles sont effectivement introduites volontairement pour l'horticulture, l'élevage,... tandis que d'autres profitent des échanges, du commerce et de l'ensemble des activités anthropiques pour franchir les frontières de manière 'accidentelle'.

C'est une menace pour la biodiversité et les écosystèmes : extinction locale d'espèces indigènes, altération des écosystèmes (pollinisation, régulation des cours d'eau...). Ce phénomène peut également avoir des conséquences économiques ou sanitaires négatives (allergies, transmission de maladies...). La problématique est émergente et encore mal délimitée, en raison du manque de données et d'évaluation des impacts.

Depuis fin 2014, l'Union Européenne dispose d'une réglementation sur la prévention et la gestion de l'introduction et de la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes sur son territoire (Règlement UE n° 1143/2014).

Quelques chiffres

- * Les EEE sont reconnues comme étant la **2^{ème} cause** de perte de biodiversité mondiale¹
- * Entre **5 et 20 %** des espèces exotiques deviennent envahissantes¹
- * Plus de 12 000 espèces introduites en Europe dont **plus de 1 000** considérées comme envahissantes²
- * En 2017, **49 espèces** sont considérées préoccupantes pour l'Union Européenne et réglementées (Règlement UE n° 1143/2014)

¹ <https://www.iucn.org/theme/species/our-work/invasive-species> (consulté le 21/12/2017)
² DAISIE (Delivering Alien Invasive Species Inventories for Europe)

Séneçon en arbre

Baccharis halimifolia

Origine : Amérique du Nord

1^{ère} détection en Europe : 17^e siècle

Papillon du palmier

Paysandisia archon

Origine : Amérique du Sud

1^{ère} détection en Europe :

2001 en Catalogne

Frelon à pattes jaunes

Vespa velutina

Origine : Asie tempérée

1^{ère} détection en Europe :

2004 en France

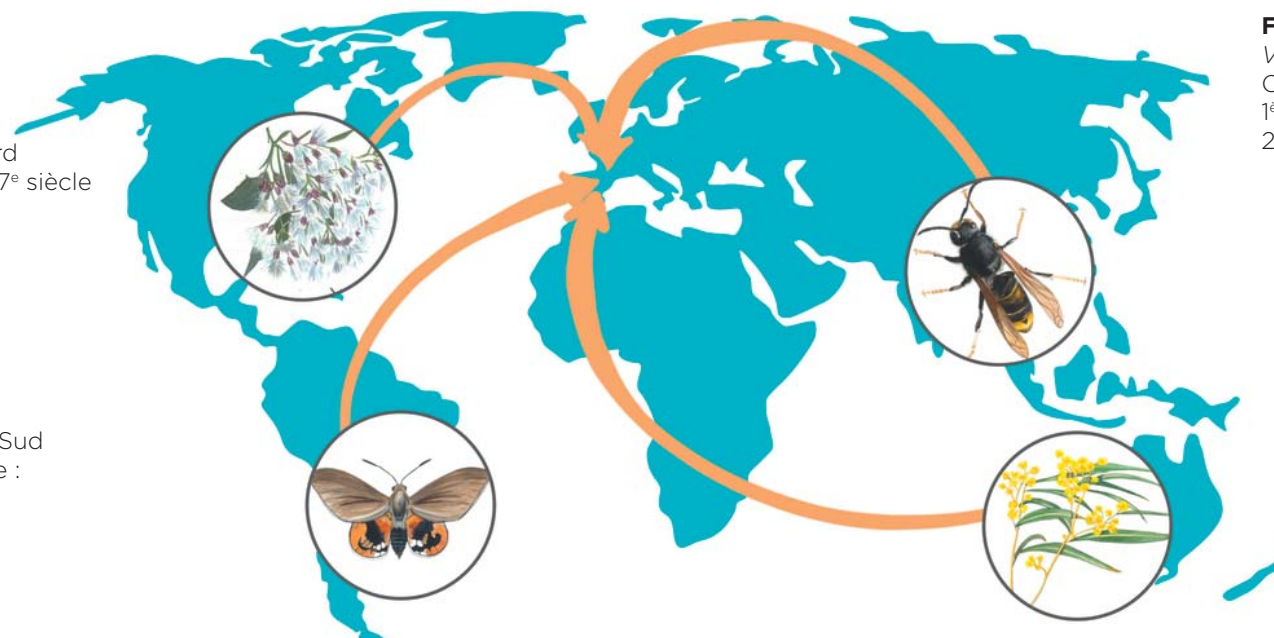
Mimosa à feuilles de saule

Acacia saligna

Origine : Australie

1^{ère} détection en Europe :

20^e siècle en Italie



Quelles actions pour quels résultats ?

Le partage des connaissances...

La création d'une plateforme web transfrontalière permettra d'établir un état des lieux concernant la situation et les menaces liées aux espèces exotiques envahissantes sur la zone du programme ainsi qu'un bilan de compétences disponibles, des personnes ressources, des expériences transférables...

Cette plateforme permettra la collecte de deux types de données :

- connaissances et informations scientifiques renseignées par les partenaires du projet ;
- connaissances et informations « participatives » qui émaneront de réseaux ou de personnes impliqués dans la problématique ainsi que du grand public

www.aliem-network.eu

Un réseau de surveillance

La création et la mise en œuvre d'un réseau de surveillance est l'action phare du projet. Le but est de mutualiser et d'harmoniser les actions de surveillance dans la zone du programme puis d'augmenter l'efficacité des signalements et l'action publique. La mise en place du réseau s'appuie sur l'élaboration d'une méthodologie commune et une organisation du travail à partir d'espèces « cibles » emblématiques de cette problématique. L'implication des organismes de gouvernance régionale permettra aussi de maintenir l'activité du réseau au-delà de la période du projet.



© JOSEPH SALVINI – OEC

L'information et la sensibilisation du plus grand nombre

- Elaboration de chartes de bonnes pratiques pour la gestion des espèces exotiques envahissantes
- Formation des acteurs clés qui permettront la diffusion des bonnes pratiques et la participation au réseau de surveillance
- Création d'une mallette pédagogique et d'outils transfrontaliers d'information et de sensibilisation (plaquettes, posters, clips radio-TV, exposition...)

Un plan d'action transfrontalier pour la gestion des EEE

Un plan d'action transfrontalier pour la gestion des espèces exotiques envahissantes proposera une stratégie commune de prévention, d'alerte, de suivi, de lutte et de restauration éventuelle des milieux.



© ELÉONORE VANDEL – Etude *Linepithema humile* Porquerolles



© UNIGE – Stand ALIEM Euroflora Visitatori 2

LES RÉGIONS PARTENAIRES

CORSE

Chef de file du projet



Office de l'environnement de la Corse
Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse
Conservatoire Botanique National de Corse
Avenue Jean Nicoli 20250, CORTE
tel.: 0495481177 email: aliem@oec.fr

Depuis le 1er janvier 2018, la Collectivité de Corse (CDC) est devenue une collectivité à statut particulier (au sens de l'article 72 al. 1er de la Constitution) en lieu et place de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse du Sud et de Haute-Corse.

Pour impulser et coordonner la politique de la CDC en matière d'environnement a été créé un établissement public, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC). Celui-ci intègre en son sein des services spécialisés dont l'Observatoire-Conservatoire des Insectes de Corse (OCIC) et le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) qui assurent des missions d'amélioration des connaissances, de conservation, de formation et de sensibilisation relatives au patrimoine naturel et vivant de l'île.

Les milieux insulaires sont très sensibles aux invasions biologiques. Les activités de prévention, de gestion et de communication du projet ALIEM ont vocation à amplifier les actions de l'OEC contre ce phénomène.



© Siège de l'OEC CORTE / J. SALVINI

SUD - PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Département du Var
Muséum départemental du Var
Jardin du Las, 83200 TOULON
Tél : 04 83 95 44 20
www.museum.var.fr
aliem@var.fr

Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles
34, avenue Gambetta - F 83400 HYERES -
4 94 16 61 43

Parc national de Port-Cros
181, allée du Castel Sainte-Claire - BP 70220
83406 HYERES Cedex

marittimo.aliem@cbnmed.fr

Du fait de sa position géographique, la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur est très impliquée dans la coopération territoriale européenne. Deux départements de cette région sont intégrés à la zone de coopération du Programme Marittimo : le Var et les Alpes-Maritimes. Ce territoire regroupe deux partenaires : le Département du Var - sous la conduite du Muséum départemental - qui assure la coordination « insectes » du projet et le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles, qui est référent sur la flore exotique envahissante.

Le Muséum est un établissement à caractère scientifique et culturel en charge de la conservation des collections biopatrimoniales, qui constituent de véritables archives de la biodiversité. Il a en charge l'acquisition, la conservation, l'étude et la médiation des collections d'histoire naturelle.

Le Conservatoire, agréé en 1990 par le Ministère de l'Environnement, est un établissement public dont la gestion administrative est assurée par le Parc National de Port-Cros. Il réalise des missions de connaissance de la flore, de conservation des espèces menacées et de suivi des espèces exotiques envahissantes.



© NICOLAS LACROIX (DÉPARTEMENT DU VAR)
Muséum départemental du Var



© BERNADETTE HUYNH-TAN - cartographie de la végétation de l'île du Levant dans le Parc national de Port-Cros par les agents du CBNMed, 2014

LIGURIE



ARPAL – Agenzia Regionale per la Protezione dell’Ambiente Ligure
Via Bombrini 8 - 16149 GENOVA
tel. : 9 010 64371
info@arpal.gov.it

DISTAV. Università di Genova
Corso Europa, 26 - 16132 GENOVA
9 010 353 8311; aliem-marittimo@dipteris.unige.it
http://www.distav.unige.it

ARPAL supporta gli enti territoriali per la protezione di ambiente e natura. Gestisce l’Osservatorio della Biodiversità Ligure (Li.Bi.Oss.) che, in ALIEM, verrà integrato con una sezione IAS. ARPAL coordina l’azione T2 “Organizzazione e animazione di una Rete di Sorveglianza” e contribuisce allo studio della piralide del bosso.

Il Dipartimento di Scienze della Terra, Ambiente e Vita dell’Università di Genova svolge ricerche applicate alla conservazione e valorizzazione delle risorse ambientali. Nel progetto ALIEM collabora, in particolare, all’implementazione dei dati distributivi delle IAS e alla messa a punto di metodi di valutazione e contenimento di specie invasive animali e vegetali.



© RITA CERVO - premier nid de Vespa velutina au printemps
<https://www.arpal.gov.it/homepage/natura/osservatorio-della-biodiversita%C3%A0.html>

TOSCANA



Regione Toscana

Università degli Studi di Firenze
Dipartimento di Biologia
Via Madonna del Piano,
6 50061 SESTO FIORENTINO (FIRENZE)
tel.: 90554574724 email: aliem@bio.unifi.it

Provincia di Livorno
Museo di Storia Naturale del Mediterraneo
Via Roma 234 57127, LIVORNO
tel.: 90586266751 email: musmed@provincia.livorno.it

Il Museo di Storia Naturale del Mediterraneo ha una superficie espositiva e didattica di oltre 7.450 mq. Tra le sue attività, sensibilizza la cittadinanza alla conservazione della biodiversità locale, svolge oltre 100 percorsi didattici coinvolgendo 15.000 studenti ogni anno. Nel progetto ALIEM, il Museo è responsabile per l’azione “Allerta e formazione dei destinatari”.

I ricercatori del Dipartimento di Biologia dell’Università di Firenze hanno una lunga esperienza nello studio e gestione delle specie aliene. Le molte pubblicazioni scientifiche, i numerosi progetti su questo tema, le attività di formazione attestano un ruolo di primo piano nel panorama delle invasioni biologiche.



© RITA CERVO - premier nid de Vespa velutina au printemps

SARDAIGNE



REGIONE AUTONOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

ARPAS, Agenzia Regionale per la Protezione dell'Ambiente della Sardegna
Dipartimento MeteoClimatico
viale Porto Torres, 119 - 07100 SASSARI
tel. 079 258600 - fax 079 262681
aliem.mc@arpa.sardegna.it

Università degli Studi di SASSARI,
Dipartimento di Agraria, Viale Italia 39, 07100
SASSARI, ITALIA
Tel. +39 079229217 - E-mail: presagr@uniss.it

L'Agenzia Regionale per la Protezione dell'Ambiente della Sardegna, ARPAS, opera per la promozione dello sviluppo sostenibile e per la tutela e miglioramento della qualità degli ecosistemi naturali e antropizzati, ha compiti di monitoraggio e controllo ambientale e fornisce supporto tecnico alle autorità competenti in materia di programmazione, autorizzazione e sanzioni in campo ambientale, a tutti i livelli di governo del territorio: la competenza tecnico-scientifica è la sua componente distintiva e qualificante. L'ARPAS è stata istituita con la Legge regionale n. 6 del 18 maggio 2006 e fa parte della rete nazionale delle agenzie ambientali presenti in tutte le regioni italiane. Dal 1° gennaio 2015 l'ARPAS, attraverso il Servizio Meteorologico, agrometeorologico ed ecosistemi del Dipartimento MeteoClimatico di Sassari è il settore meteo del Centro Funzionale Decentrato della Protezione Civile Regionale (CFDPC). Fra le diverse attività dello stesso Dipartimento, fin dall'istituzione dell'Agenzia, vi è monitoraggio fenologico.

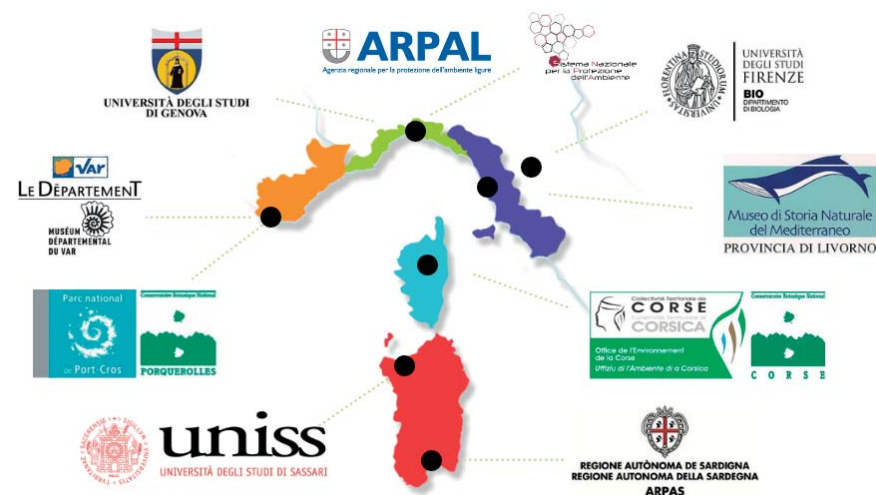
I rilievi fenologici in Sardegna sono svolti dalla Rete Fenologica Regionale dell'ARPAS che è stata istituita dall'Area Tecnico Scientifica al fine di estendere le attività fenologiche svolte dal Dipartimento MeteoClimatico svolte fin dalla nascita dell'Agenzia, ai Dipartimenti di Oristano, Nuoro, Sulcis e Cagliari. Intendendo la fenologia come un bioindicatore del cambiamento climatico, la rete monitora le specie vegetali di interesse naturalistico, allergico, apistico, agricolo e paesaggistico, dando particolare rilevanza alle emergenze della biodiversità, in particolare le specie aliene invasive e i potenziali impatti di queste sul territorio regionale.



© Acacia dealbata scattata a Sassari



© Giacinto d'acqua, scattata a S. Giusta (canale S. Giovanni, nei pressi di Oristano (OR), Eichhornia crassipes, annoverato nell'elenco delle invasive più pericolose: Alien plants of Union Concern (Reg. 1143/2014).



<http://interreg-martime.eu/fr/web/aliem>
www.aliem-network.eu



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
FIRENZE
BIO
DIPARTIMENTO
DI BIOLOGIA



Conservatoire Botanique National



uniss
UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI SASSARI

